



PRÉFET DES ARDENNES

Direction de la coordination et de l'appui
aux territoires

Bureau des procédures environnementales

41

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur le projet, relevant dans ses impacts environnementaux, d'une demande d'autorisation unique « loi sur l'eau », « défrichements » et « dérogation espèces protégées », présentée par le président du conseil départemental pour le projet d'achèvement de l'itinéraire de randonnée en bord de Meuse, le long de la boucle de Chooz et en remplacement de l'actuel tracé empruntant le réseau des routes départementales

(communes de Ham-sur-Meuse et Chooz – siège de l'enquête-)

L'enquête publique unique citée en titre portera sur la demande au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, définie par le code de l'Environnement et soumis à étude d'impact; l'autorisation de défrichement et la dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés.

Cette enquête est prescrite par arrêté n° 2017-488 du 12 octobre 2017; elle durera 30 jours consécutifs du lundi 6 novembre 2017 au mardi 5 décembre 2017 inclus et, se déroulera en mairie de Chooz-siège de l'enquête- et Ham-sur-Meuse.

Aux termes de la procédure, la décision de refus ou d'autorisation unique fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné M. Jean-Paul Grasmuck, géomètre retraité, en qualité de commissaire enquêteur; en cas d'empêchement de ce dernier, le tribunal interrompra l'enquête, désignera un remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Les communes concernées sont Chooz et Ham-sur-Meuse.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact (pièce G) et son résumé non technique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Hors ICPE (loi sur l'eau, urbanisme...) ou directement <http://www.ardennes.gouv.fr/hors-icpe-loi-sur-l-eau-urbanisme-r99.html>.

- à partir d'un poste informatique mis à la disposition du public dans la salle informatique de la mairie de Chooz ouverte au public les lundis : 10h00-12h00/20h00-22h00, mardis : 08h30-12h00/13h30-18h00, mercredis : 08h30-12h00/13h30-18h00, jeudis : 08h30-12h00/13h30-17h00 et vendredis : 08h30-12h00 / 20h00-23h00.

- sur support papier, en mairie de Ham-sur-Meuse les mardi et vendredi soir de 18h00 à 20h00 et de Chooz les lundi mardi mercredi et jeudi : 08h30-12h00 13h30-17h00. Le vendredi : 13h30-17h00 et le samedi de 08h30-12h00.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête, formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Chooz et Ham-sur-Meuse aux heures citées précédemment d'ouverture des mairies au public.

- lors des permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Chooz et de Ham-sur-Meuse

Mairies	Permanences du commissaire enquêteur
Chooz	<ul style="list-style-type: none">- Lundi 6 novembre de 9 heures à 11 heures- Samedi 25 novembre de 9 heures à 11 heures- Mercredi 29 novembre de 14 heures 30 à 16 heures 30- Mardi 5 décembre de 15 heures à 17 heures
Ham-sur-Meuse	<ul style="list-style-type: none">- Vendredi 17 novembre de 18 heures à 20 heures

- par courrier (jusqu'au mardi 5 décembre 2017-date de réception en mairie-), libellée Mairie 08 600 Chooz « Enquête publique, voie verte, boucle de Chooz », à l'attention de M. Jean-Paul Grasmuck, commissaire-enquêteur.

- par courriel transmis au commissaire-enquêteur, jusqu'au mardi 5 décembre 2017 à 17h, à : ddt-enq-chooz-voieverte@ardennes.gouv.fr. Les courriels seront, dans les meilleurs délais possibles, d'une part, consultables sur le site internet mentionné ci-dessus et, d'autre part, édités sous forme papier et insérés dans le registre d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public aux heures d'ouvertures en mairie de Chooz et Ham-sur-Meuse, à la préfecture des Ardennes et, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées au pétitionnaire, auprès de M. François Fontenier par téléphone au 03 24 55 66 06.

Charleville-Mézières, le 12 octobre 2017

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Frédéric CLOWEZ